



UNION EUROPÉENNE

LE PARLEMENT EUROPÉEN

LE CONSEIL

Bruxelles, le 18 juin 2026
(OR. en)

2013/0072(COD)
C10-0144/2026

PE-CONS 39/26
COR 1 REV 1

AVIATION 99
CONSUM 195
CODEC 1167

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 261/2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, ainsi que le règlement (CE) n° 2027/97 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en ce qui concerne le transport aérien de passagers et de leurs bagages

Sur la page de garde

Au lieu de:

"2013/0072 (COD)

C10-02~~28~~8/2025"

lire:

"2013/0072 (COD)

C10-0144/2026"
